

PhytoSTEP® – 5 : Un système Facile pour les auto-constructeurs et rapidement installer

Ce document a pour effet d'énumérer les produits, fournitures et informations concernant le système PhytoSTEP® - 5

Ce que l'Eau de Vie s'engage à fournir

- La visite de faisabilité avec une suggestion implantation (si nécessaire).
- Le PhytoSTEP®-5 en kit (4780€ htva) comprend:
 - 3 cuves en PEHD de 2,5 x 4,0 m (dim. ext.) ;
 - 3 dispositifs de raccord, de distribution et de collecte ;
 - 1 chambre d'échantillonnage
 - 25 m linéaire de tuyaux PVC BENOR 110 mm gris
- Livraison depuis le dépôt: sur devis (entre 120 et 150€ en fonction de la distance) ou l'enlèvement par vos soins.
- Les documents suivants :
 - Guide de Mise en Œuvre
 - Guide de mise en oeuvre photos
 - Guide d'exploitation
 - Carnet d'entretien
 - Documents d'un établissement de Classe 3
 - Le formulaire intégré de demande prime et exemption de taxe et/ou du coût-vérité assainissement (CVA)
- Toutes demandes supplémentaires d'informations ou d'aide peuvent nous être formulées. Nous tenterons d'y répondre dans la mesure du possible.

Ce que vous devez vous fournir

- Le substrat en quantité et de qualité comme décrite dans le Guide de Mise en Œuvre +/- 500,00€ + livraisons.
- Le pré-traitement (Fosse toutes eaux) Coût sur devis si besoin d'une nouvelle fosse.
- L'installation du système, soit en auto-construction (facile) soit par un installateur de votre choix (rapide).
- Réception de chantier par l'ASBL EPUVAL qui
 - posera la plaquette de l'agrément ainsi que
 - les plantations (phragmites australis) nécessaires pour les 3 cellules de traitements.Plantation effectuer lors du contrôle de mise en route Coût € 350 (htva)
- Exutoire légal (tranchée d'infiltration, tertre d'infiltration, voie d'eau artificielle ou naturelle, création d'une mare...).
- Éléments de connexions (longueur de tuyaux, tampon de visite, coude, té, etc...) supplémentaires à ceux fournis par le kit PhytoSTEP-5, nécessaire à l'installation de votre système.
Exemple: - le mètre de tuyaux nécessaires entre l'habitation et le prétraitement.
 - entre le prétraitement et la 1re cuve.
 - entre chaque cuve.
 - entre la dernière cuve et la chambre d'échantillonnage.
 - entre cette dernière et l'exutoire autorisé.